

LE 4 AOÛT 2017
MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES FÉDÉRALES
OBJET : LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DES
RÉSEAUX DE SENTIERS CANADIENS



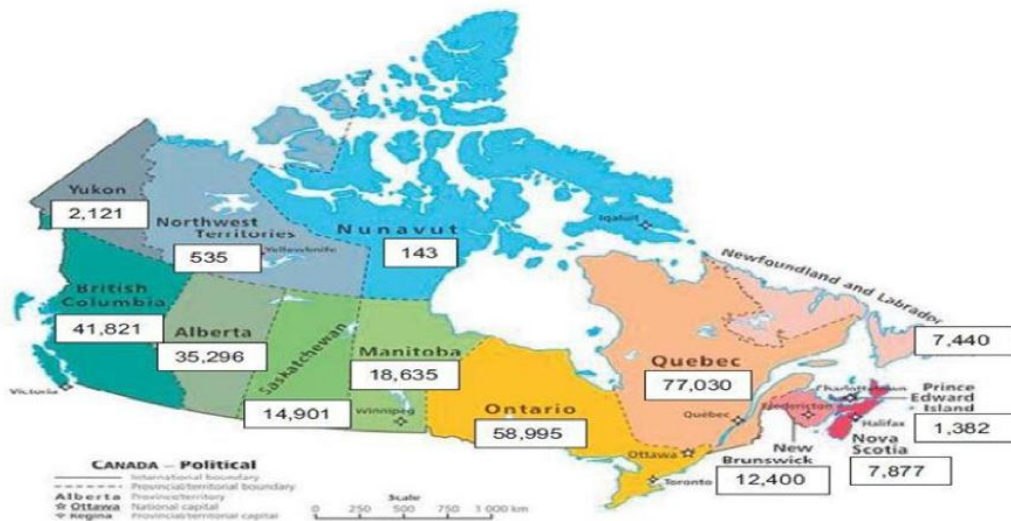
La Fédération canadienne des sentiers (FCS) est un organisme national sans but lucratif qui représente les intérêts des organisations provinciales et territoriales de sentiers.

La FCS a pour mission d'améliorer le réseau de sentiers récréatifs au Canada. Pour ce faire, elle permet l'échange d'information, joue un rôle de leadership et de coordination ainsi que favorise le consensus dans la communauté d'utilisateurs de sentiers au pays et dans le monde.

En collaboration avec des partenaires, la FCS a réalisé en 2010 l'étude sur les sentiers canadiens (*Canadian Trails Study*). Elle met actuellement à jour les données contenues dans le premier – et le seul – rapport sur le nombre de sentiers récréatifs par type d'utilisation au Canada.

Cette étude a révélé que l'offre de sentiers des différentes provinces est variée (inventaire et types).

Kilomètres de sentiers gérés dans chaque province et territoire du Canada



Le grand objectif de la FCS est de renforcer l'ampleur de l'inventaire canadien de sentiers (360 521 km) et leur grande importance pour les collectivités des régions rurales, sauvages et nordiques. Des milliers de collectivités contribuent à la création de sentiers en concevant et en construisant l'infrastructure, sentiers qui doivent être entretenus et dont les frais sont directement proportionnels à la popularité et à l'utilisation. Cet effort collectif est représentatif d'un énorme secteur commercial d'activités récréatives extérieures.

L'étude de 2010 a permis de répartir les sentiers selon le type et l'utilisation.

SENTIERS GÉRÉS

Tableau 2

Sentiers canadiens gérés par nombre de kilomètres selon l'utilisation en 2010

Province/ territoire	Sentiers à utilisation unique						Sentiers polyvalents				Nombre total de km gérés
	Motoneige	VTT et moto tout-terrain	Randonnée et course	Ski de fond	Vélo de montagne	Vélo (hors-piste)	Marche et vélo	Randonnée équestre	Motoneige	VTT et moto tout-terrain	
NL	3 600	1 000	1 204	316	82	0	152	0	158	928	7 440
NS	1 600	1 000	873	149	195	0	192	0	2 600	1 268	7 877
PE	600	5	137	106	32	50	98	0	354	0	1 382
NB	6 700	3 201	646	706	144	0	300	6	397	300	12 400
QC	31 745	17 182	13 214	6 312	2 333	1 601	943	1 000	700	0	77 030
ON	32 418	3 786	7 608	3 516	1 629	550	4 968	870	1 844	1 806	58 995
MB	12 506	2 660	735	760	533	110	1 036	0	295	0	18 635
SK	7 000	2 500	339	942	215	2 132	1 564	0	190	20	14 901
AB	6 614	1 000	6 841	1 752	1 640	425	2 743	782	1 040	10 459	35 296
CB	0	0	7 125	2 020	2 260	231	3 995	2 130	11 775	12 285	41 821
NT	0	0	550	105	200	0	300	0	500	465	2 121
TN	0	0	0	15	15	0	0	0	500	5	535
NU	0	0	0	0	0	0	0	0	143	0	143
Totaux	104 783	32 334	39 272	16 700	9 278	5 099	16 291	6 788	20 496	27 536	278 576
% du Total :	37,6 %	11,6 %	14,1 %	6 %	3,3 %	1,8 %	5,8 %	24 %	7,4 %	9,9 %	

MODES D'UTILISATION – SENTIERS GÉRÉS ET NON GÉRÉS

Tableau 1

Sentiers canadiens gérés par nombre de kilomètres par province ou territoire en 2010

Province/ territoire	Sentiers à utilisation unique		Sentiers polyvalents		Km de sentiers gérés	% du total de sentiers gérés	Voies		Nombre total de km
	Activités non motorisées	Activités motorisées	Activités non motorisées	Activités motorisées			navigables	Routes	
NL	1 602	4 600	152	1 086	7 440	2,7 %	0	0	7 440
NS	1 217	2 600	192	3 868	7 877	2,8 %	263	89	8 229
PE	325	605	98	354	1 382	0,5 %	0	62	1 444
NB	1 496	9 901	306	697	12 400	4,5 %	94	0	12 494
QC	23 460	48 927	3 943	700	77 030	27,7 %	38 642	5 190	120 862
ON	13 438	36 204	5 703	3 650	58 995	21,2 %	22 447	7 500	88 942
MB	2 138	15 166	1 036	295	18 635	6,7 %	0	705	19 340
SK	3 627	9 500	1 564	210	14 901	5,3 %	351	220	15 472
AB	10 658	9 614	3 525	11 499	35 296	12,7 %	830	200	36 326
CB	11 697	0	6 064	24 060	41 821	15 %	0	1 269	43 090
YK	856	0	300	965	2 121	0,8 %	0	1 269	3 390
NT	30	0	0	505	535	0,2 %	2 239	574	3 348
NU	0	0	0	143	143	0,1 %	0	2	143
Totaux	70 544	137 117	22 882	48 032	278 57	100 %	64 866	17 078	360 521
% du total	25,3 %	49,2 %	8,2 %	17,2 %	100 %				

Nous souhaitons remédier aux lacunes de financement pour l'exploitation du réseau et au déséquilibre de financement entre les groupes de gestion du pays. Selon nous, il est impossible de déterminer si ces écarts ont rapport avec la valeur des activités, la taille relative des sentiers par secteur ou le nombre total de sentiers.

La nécessité de produire des recettes et les coûts d'exploitation élevés exercent une pression financière sur les sentiers du pays. Cette pression a une incidence dans les domaines suivants :

1. **Recrutement et maintien en poste des bénévoles** : présente des avantages et des coûts.
2. **Organismes nationaux sans but lucratif** : ces organismes ne reçoivent aucun financement de base, et s'ils sont plus axés sur les activités que sur les sentiers, ils reçoivent la totalité des fonds fédéraux.
3. **Sports favorisés par le financement** : les meilleurs athlètes de ski de fond, de marathon, de canoë, de kayak et de vélo de montagne commencent leur apprentissage dans les sentiers : ces derniers ne sont pas financés, mais les sports, oui? Il s'agit d'un favoritisme systémique en défaveur des activités récréatives.
4. **Gestion des terres** : les organismes de gestion des terres peuvent recevoir des fonds publics, comme les administrations des voies navigables, mais elles n'ont pas toujours de politiques en matière de sentiers, et la protection des plans d'eau limite l'aménagement des sentiers en raison des coûts.
5. **Nombre et taille des organisations qui reçoivent un financement de base** : une sur cent seulement. Les politiques fédérales de financement ne sont pas équitables pour les ONG qui fonctionnent comme des entreprises sans profit ni capital social, mais qui sont néanmoins des entreprises.
6. **Bailleurs de fonds** : comme il n'existe aucun programme au Canada qui garantit un financement en fonction du nombre de sentiers et de leur taille, il faudrait élaborer une formule de financement tenant compte des services requis.
7. **Politique et réglementation** : il n'existe pas d'approche coordonnée concernant les sentiers, et les politiques dans ce domaine peuvent être source de division; par exemple, Conservation de la nature protège des terres où se trouvent parfois des sentiers et y interdit l'accès pour les utilisations habituelles. Une politique sur les terres réservées aux sentiers doit être élaborée parce que le secteur des sentiers, qui ne reçoit aucun financement, ne peut concurrencer les organismes financés.
8. **Taxes** : aucune redevance n'est perçue pour l'aménagement de sentiers sur les ventes de véhicules au Canada ni de la vente d'équipement pour 22 modes d'utilisation différents, bien qu'il s'agisse d'une industrie énorme, ni par l'entremise de la taxe sur le carbone, malgré les bienfaits des voies vertes que procurent les sentiers écologiques. Un mécanisme de financement doit être élaboré pour remédier à cette situation.
9. **Responsabilité** : les risques auxquels s'exposent les organismes sans but lucratif et les exploitants de sentiers sont excessifs et non viables, c'est pourquoi nous demandons qu'une formule de financement pour les sentiers prévoie un mécanisme permettant de

payer tous les frais de gestion de la responsabilité liée aux sentiers ou une grande part de ces frais.

10. **Infrastructure** : nous demandons au gouvernement fédéral de désigner les ministères qui pourraient travailler avec notre organisation pour faciliter l'inventaire des sentiers, pour créer un répertoire des sentiers remis en état, de l'utilisation des terres et d'autres renseignements utiles pour les membres de notre secteur.
11. **Absence de normes ou de mesures appliquées de manière uniforme dans les économies du tourisme et du commerce** : il n'existe aucune pratique d'évaluation complète permettant d'établir la valeur de chaque activité, sentier, réseau ou regroupement de sentiers de ces économies variées.
12. **Programmes** : nous souhaitons travailler avec les ministères désignés et recevoir un financement approprié pour élaborer des méthodes visant à mettre à profit les Premières Nations et leur savoir, à faciliter l'utilisation des terres, à contribuer à l'aménagement urbain et à avoir une incidence sur le transport actif, les liaisons ferroviaires vers les sentiers, les infrastructures, la protection de l'environnement, l'aménagement de voies vertes, la santé et le bien-être, les relations internationales, le sport et les loisirs, les parcs et les processus d'exploitation et d'aménagement auxquels participent différents intervenants.
13. **Programmes de subvention non ciblés** : malheureusement, trop de programmes de subvention visent les activités, l'environnement ou des programmes de nature accessoire qui sont soutenus grâce à l'existence de sentiers. La situation dans le secteur des infrastructures de sentiers n'est pas la même que celle observée dans les autres secteurs de services; les processus de financement indirect des sentiers sont généralement similaires au financement sporadique souvent accordé sous la forme de subventions aux fabricants de voitures et de vélos pour l'entretien des infrastructures routières plutôt que par un financement direct des ministères responsables des routes. Il faut favoriser et adopter une méthode de financement plus directe et constante.
14. **Stratégie nationale de mise en marché des sentiers** : il faut lancer un processus de marque coordonnée pour stimuler les ventes issues du tourisme international.
15. **Politique nationale en matière de sentiers** : nous devons mettre en place un processus financé de collaboration entre le gouvernement et le secteur des sentiers, par l'entremise de la FCS et de ses membres ou de partenaires reconnus, pour élaborer la politique nationale en matière de sentiers en appui d'un modèle national de financement des sentiers.
16. **Conférences et événements nationaux sur les sentiers** : il faut créer une série de réunions financées permettant à tous les groupes de gestion de sentiers de se rencontrer pour discuter de sujets concernant les sentiers, de l'économie des sentiers ainsi que de projets et d'autres questions d'intérêt pour le gouvernement et les organisations publiques dans lesquels le secteur et le gouvernement acceptent de s'investir, de façon à ce que la résolution des problèmes garantisse un avenir meilleur aux Canadiens grâce à des investissements et à des appuis plus importants dans le secteur des sentiers.

Merci pour cette occasion de vous faire part de nos observations. Nous croyons que la mise en œuvre d'un processus visant à résoudre ces problèmes entièrement ou partiellement rendra l'économie des sentiers plus forte et permettra l'atteinte du deuxième objectif :

2) Améliorer les mesures fédérales qui aident les entreprises canadiennes à être plus productives et concurrentielles.

Nous sommes impatients de poursuivre l'examen de ces questions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

M. Patrick Connor, CAE, SSA, BAH
Président, Fédération canadienne des sentiers

c.c. : Direction de la Fédération canadienne des sentiers
Direction du Conseil des sentiers de l'Ontario